

sujet des augmentations de traitement et, pour une raison ou une autre, ce rapport n'a pas été déposé sur le Bureau de la Chambre, bien qu'il eût été rédigé à la demande du gouvernement dont le ministre est membre. Bien que le ministre doive assumer la responsabilité de ne pas avoir déposé le rapport, il cherche maintenant à laisser l'impression que cette importante question n'y était pas traitée. Bon nombre d'entre nous n'en seront guère convaincus avant de voir le rapport lui-même. Pour ma part, étant au courant du travail de la Commission du service civil, je suis tout à fait convaincu que celle-ci s'est occupée de la question des augmentations de traitement comme il fallait, et que c'est le gouvernement qui est responsable de n'avoir pas accordé ces augmentations. La question relève du gouvernement. La Commission du service civil est assez surchargée pour qu'on ne la traite pas comme l'a fait le ministre ce soir dans ses remarques,—peut-être, d'ailleurs, sans en avoir l'intention. Je lui demanderai de mettre les choses au clair en ce qui concerne la Commission du service civil et le rapport.

M. Robichaud: Monsieur le président, je pense à une autre question que j'aimerais que le ministre nous explique. Pourquoi les fonctionnaires de la Division de l'impôt, qui sont, dans bien des cas, accompagnés par des membres de la Gendarmerie royale du Canada, doivent-ils faire des descentes dans les établissements commerciaux, saisir tous les livres et documents des sociétés en cause? Je comprends pourquoi, en vertu des lois sur les boissons alcooliques ou les stupéfiants, la Gendarmerie royale du Canada doit faire des rafles dans certains établissements, mais je ne sais pas la raison pour laquelle certaines entreprises établies de longue date, qui ont des succursales dans toute la province et même dans tout le pays, doivent subir une rafle de police à 7h. ou 8h. du matin, par les fonctionnaires de la Division de l'impôt accompagnés de membres de la Gendarmerie royale du Canada, ni pourquoi les dirigeants de ces entreprises doivent ouvrir leur coffre-fort et remettre tous leurs livres et documents. Au moment où nous parlons des droits de l'homme, il me semble qu'il doit y avoir moyen d'obtenir tout renseignement nécessaire sans recourir à de pareilles mesures. J'aimerais que le ministre nous expose les raisons d'un pareil procédé.

M. Hardie: Monsieur le président, je m'adresse à vous pour ma gouverne. Puis-je soulever, en ce moment, lors de l'étude des crédits de ce ministère, la question de la "vision" du gouvernement...

M. Fisher: La vision?

M. Hardie: La vision... celle qui prévoit la mise en valeur du Nord canadien, et surtout du point de vue de la Division de l'impôt quand il s'agit d'accorder aux sociétés canadiennes le même traitement qu'aux entreprises des États-Unis qui consacrent leurs capitaux à l'exploration. Je voudrais savoir si je dois parler immédiatement ou différer mes observations. Je ne veux qu'aider le ministre et le cabinet à faire quelque chose au sujet de la vision.

L'hon. M. Nowlan: Il s'agit d'une question de politique fiscale qui ressortit au ministère des Finances, monsieur le président.

M. Hardie: Est-ce le président qui a rendu une décision ou le ministre?

M. le président: Je n'ai encore rendu aucune décision sur ce point. Cet après-midi j'ai dit, à propos de la politique fiscale, qu'elle ne pouvait, à mon avis, être débattue au cours de l'examen des crédits du ministère du Revenu national, parce que ce ministère n'a pour fonction que de percevoir les impôts levés en vertu de cette politique. Normalement la question devrait être discutée à l'occasion de l'exposé budgétaire, mais il est possible que certains aspects des problèmes que l'honorable député veut aborder puissent être débattus lors de l'examen des crédits du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales.

M. Hardie: Que dire du ministère des Finances?

M. le président: Et peut-être du ministère des Finances. Je ne veux pas cependant rendre une décision d'avance.

M. Smith (Calgary-Sud): Si l'honorable député y consent, je pourrais peut-être formuler une observation?

M. Hardie: J'invoque le Règlement. Je suis disposé à accepter la décision du président, selon laquelle ce n'est pas le moment d'entamer pareille discussion, discussion qui augmenterait le bonheur et le bien-être de ceux qui ont dit tellement de choses à propos de la "vision" septentrionale. J'accepte la décision du président selon laquelle ce n'est pas le moment d'entamer pareille discussion.

M. Fisher: Monsieur le président, évidemment, dans les observations que j'ai faites à propos des avocats de l'extérieur du service de l'État qui sont appelés à s'occuper des causes d'appel en matière d'impôt sur le revenu,—le résultat étant que ces causes échappent aux mains des avocats du ministère,—j'ai beaucoup trop insisté là-dessus. Nous savons tous, je crois, qu'il existe du patronage en ce qui concerne l'attribution de certaines fonctions juridiques. Le ministre n'est pas